



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2026 - 01**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Conseillers votants :	22
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le treize janvier, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS** : TRONCHON J. MEYRIER M.  
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.  
STUBERT B. CHANTELLOT C. PLEYNET  
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.  
RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.  
DIANA C. QUERNEC GARIN C.  
GEROUDET A. CHAMPEAU S.

**EXCUSÉS** : CORNU C. « pouvoir à  
TRONCHON J. » MATTERA A. « pouvoir à  
MORAND F. »

**ABSENTE** : CHANTELLOT L.

Est élue secrétaire de la séance : MEYRIER M.

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE  
A MADAME LE MAIRE  
D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE  
MANDATER LES DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT DANS LA  
LIMITE DU QUART DES CREDITS  
INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF  
2025**

Après exposé de Monsieur Jérôme TRONCHON, adjoint chargé des finances,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération en date du 08 avril 2025 ;

Vu la décision modificative n°1 – Fongibilité en date du 04 juillet 2025 ;

Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération en date du 14 octobre 2025 ;

Vu la décision modificative n°3 adoptée par délibération du 09 décembre 2025 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37, permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;



Considérant que les crédits d'investissement au budget 2025 s'élèvent à 10 070 357,00 € et que les crédits 2025 afférents :

- au remboursement de la dette sont de 358 000,00 €,
- à l'AP/CP voie verte – 3<sup>e</sup> tranche : 1 686 650,00 €
- à l'AP/CP centre bourg : 2 595 959,81 €
- à l'AP/CP base nautique : 2 400 000,00 €
- à l'AP/CP Restructuration/Extension du groupe scolaire et périscolaire : 450 000,00 €

Le montant des dépenses qui peut être engagé, liquidé et mandaté avant l'adoption du budget s'élève à 644 936,80 € ;

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir lui accorder cette autorisation et d'ouvrir les crédits nécessaires dont les montants sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Chapitre	Crédits
Immobilisations incorporelles	20	5 000,00
Immobilisations corporelles	21	150 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les autorisations spéciales de dépenses telles que rappelées ci-dessus ;

**AUTORISE** Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de ces affectations, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 ;

**PRECISE** que ces crédits seront à reprendre lors du vote du budget primitif 2026

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Martine MEYRIER

Le maire

Pascale MORIAUD

